



Avoir validé
 Avoir suivi et participé à toutes les évaluations du semestre
 Note min 3.5 par module
 Validation par annualisation : avoir un minimum de 3.5 à chaque module, la moyenne annuelle du module doit être de 4 min.
 La moyenne annuelle du module n'est pas arrondie,

***** Avoir validé les modules AR_41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 28, 48 estivales 4

****** Avoir validé tous les modules de S3 et S4 sauf AR_48 estivales 3

NB : Le travail de Bachelor regroupe les modules "AR_56 - Atelier 5", "AR_65 - Construction 6 et présentation" et "AR_68 - Dossier de présentation", pour un total de 12 ECTS.